

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 janvier 2012

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, HARTZ André, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

GUERIN René, DUBOIS Florence, MURTA Jean Louis, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, HIVET Catherine, MISEROUX Gérard, DUFAVET Eric, GERMAIN Jacques, GILLES Alain, SARRACO Reine et FLANDIN Gérard : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : LASSAGNE - MASBOU Annick, De JESUS Jérôme, LACOSTE Jacques, DE TRICAUD Chantal et BARATTA Christine.

Le procès verbal de la réunion du 24 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le projet d'aménagement de la Place de la Mairie dont le montant des travaux est estimé à :

- V.R.D. H.T. : -----	474.300,00 €
- Honoraires H.T. : -----	26.670,00 €
- Divers imprévus H.T. : -----	19.030,00 €
- Montant H.T. : -----	520.000,00 €
- T.V.A. 19,6 % : -----	101.920,00 €
- Montant T.T.C. : -----	621.920,00 €

Adoption à l'unanimité des membres présents du plan de financement ci-dessous :

- Subvention du Département quota 2011 : -----	120.000,00 €
- Emprunt : -----	400.000,00 €
- Autofinancement : -----	101.920,00 €

La dévolution des travaux se fera par marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) et Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2) Adoption à l'unanimité des membres présents des travaux de renforcement du réseau d'eau potable entre le réservoir du Planestel et le réservoir de Séguret bas dont les travaux sont estimés à :

- Travaux H.T. : -----	135.605,00 €
- Honoraires divers : -----	21.600,00 €
- Montant H.T. : -----	157.205,00 €
- T.V.A. 19,60 % : -----	30.812,18 €
- Montant T.T.C. : -----	188.017,18 €

Il sera sollicité à l'Etat une subvention de 55.000 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 (D.E.T.R.)

3) Adoption à l'unanimité des membres présents des travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement (3^{ème} tranche), chemin de Chense dont les travaux sont estimés à :

- Travaux H.T. : -----	386.254,00 €
- T.V.A. 19,60 % : -----	75.705,78 €
- Montant T.T.C. : -----	461.959,78 €

Il sera sollicité à l'Etat une subvention de 115.000 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 (D.E.T.R.)

- 4) Dans le cadre des travaux rendus indispensables par le P.P.R.I.F.F., le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux d'élargissement à 5 mètres des chemins de Chense et du Collet (V23) ainsi que la mise en place de 2 nouveaux poteaux d'incendie normalisés (H6 ET H7) et s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'approbation du P.P.R.I.F.F.
- 5) Dans le cadre des travaux rendus indispensables par le P.P.R.I.F.F., le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le projet de réalisation d'une jonction entre le chemin de la Tuilière et le chemin des Bastians conformément aux dispositions du P.P.R.I.F.F. et s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'approbation du P.P.R.I.F.F.
- 6) Décision à l'unanimité des membres présents de participer aux frais de séjour des enfants des Adrets de l'Estérel (Var) admis dans les centres de vacances agréés Jeunesse et Sports pour des séjours sportifs et culturels. La participation pour l'année 2012 est fixée à 100 € (cent euros) par enfant.
- 7) Approbation à l'unanimité des membres présents du nouveau contrat « Enfance Jeunesse » en remplacement du contrat « Temps Libre » pour une période de 4 ans couvrant la période 2011/2014. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Var.
- 8) Dans le cadre des travaux rendus nécessaires par le P.P.R.I.F.F., décision à l'unanimité des membres présents à la mise aux normes de l'hydrant référencé H1 sur le plan de zonage P.P.R.I.F.F. du 01/09/2011 et ce malgré la présence de deux poteaux incendie au Nord et au Sud. Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'approbation du P.P.R.I.F.F.
- 9) Dans le cadre des travaux rendus indispensable par le P.P.R.I.F.F., le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :
 - D'adopter le projet de création de la voie référencée V22 sur le plan de zonage du 01/09/2011 ou de toute voie équivalente validée par les services de l'Etat,
 - De procéder à l'élargissement à 5 mètres de la voie référencée V21,
 - D'implanter les poteaux incendie normalisés nécessaires à la défense de ce secteur contre l'incendie, après validation de leur position par les services de l'Etat,
 - De s'engager à réaliser ces travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'approbation du P.P.R.I.F.F.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le jeudi 26 janvier 2012 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 25 janvier 2012

Le Maire :

N. BROGLIO